AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Pierre-Luc Nadeau, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements :

2026-556 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord ;

2026-533 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ;

2026-182 relatif au remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité.

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 novembre 2026 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 20e jour de novembre 2026

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 20e jour de novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20e jour de novembre 2026.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier